

## ARTAGNAN - Commune

Séance du 19 décembre 2024

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation: 13/12/2024

*dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE*

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Refus : 0

**Présents :** Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL,  
Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Sylvain  
DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Eric CHAUMES, Christian DOURS, Stéphanie LOPEZ,  
Stéphane SARDOU

**Secrétaire de séance:** Fabienne VIGNOLO

### Objet: Admission en non valeur - DE\_036\_2024

Monsieur le Maire expose que le service de gestion comptable de Tarbes, Antenne de Maubourguet, a transmis les propositions des admissions en non-valeur au titre de l'année 2024 pour un montant de 2.00 €.

Les admissions en non-valeur sont demandées par le comptable lorsque, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement des produits locaux.  
Ces créances concernent les années 2021.

Il indique que l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites.

La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable.

Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'adoption des admissions en non-valeur proposées en 2024 par le comptable pour un montant de 2.00€, à l'unanimité des membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noullobos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 03/01/2025

Le secrétaire de séance,  
Fabienne VIGNOLO

Signature



Le Maire,  
Stéphane ETIENNE

Signature

